



Suite à des dettes (trésor public, crédit a la consommation)j a

Par **Max Boukraa**, le **24/01/2018** à **05:56**

Bonjour, je devais au trésor public 15000euro pour des loyers impayés pour la période de 2008 a 2011.ainsi que 20000euro a des organismes bancaire (cofidis carrefour etc)en2012.j ai fait un dossier de surendettement et mes dettes ont été effacés par un juge décision d un jugement en 2015. .aujourd'hui mon frère et moi ont vend la maison familiale car elle est à nos deux noms. Ma question ces organismes ne peuvent ils pas s arranger avec le notaire lors de la vente de notre maison pour se faire payer? Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **24/01/2018** à **08:21**

Bonjour,
si vos dettes ont été effacées...? Vous ne devez plus rien ? Mais sinon, vous êtes gentil, vous leur devez de l'argent et ce serait à eux de s'arranger ? C'est à vous de bouger et une fois l'argent reçu de faire ce que vous avez à faire !

Par **Max Boukraa**, le **24/01/2018** à **10:41**

Merci grenouille.